

LE DROIT DANS LES *SAGAS DU *VINLAND

Jacques BOUINEAU
Professeur à l'Université de La Rochelle

La conquête des *Vikings a pour but de mettre en valeur les terres nouvelles. Il s'agit, à proprement parler, d'une colonisation. On retrouve les Vikings partout au-delà du 60° parallèle de latitude nord, et en beaucoup d'endroits plus au sud ¹. En *Islande et au *Groenland, ils arrivent dans des terres vides d'hommes ; « *it was only in Vinland-America that the first waves of explorers found a native population numerous enough and warlike enough to bar their way* » ². L'expansion des Vikings dans les régions septentrionales a donné lieu à une bibliographie ³ qui délaisse à peu près totalement les aspects juridiques.

Les premiers temps de la colonisation sont décrits dans la *Flóamanna saga* ⁴, écrite à la fin du xiv^e siècle, qui met en scène Torgils Orrabeinfostre (un notable islandais du début du xi^e siècle). Torgils est le fils d'un chef norvégien, banni sous le règne de Harald Hårfager, et venu prendre possession de terres en Islande. Dans sa jeunesse, du temps de

1 Angleterre, Irlande, France, Sicile, Constantinople...

2 G. Jones, *The Norse Atlantic saga*, Oxford, UP, 1986 (2^e éd.), p. 15.

3 De manière générale, on peut partir du travail de J. Meldgaard, *Nordboerne i Grønland. En vikingebygds historie*, København, Munksgaards forlag, 1965, 109 p., ouvrage modeste et ancien, mais qui possède une intéressante bibliographie. En complément, on peut rajouter : A. Wawn et T. Sigurðardóttir (dir.), *Approaches to Vinland. A conference on the written and archeological sources for the Norse settlements in the North-Atlantic region and exploration of Amerika. The Nordic House, Reykjavík, 9-11 August 1999*, Reykjavík, Sigurður Nordal Institute, 2001, 238 p., qui consacrent plusieurs articles à une approche scientifique (archéologie, climatologie, navigation...) des réalités scandinaves, mais rien sur le droit ; même absence du droit chez D. Bruun, *The Icelandic colonization of Greenland and the finding of Vinland*, København, Bianco Lunos Bogtrykkeri, 1918, 228 p. (Version en danois sous le titre *Erik den Røde og nordbokolonierne i Grønland*, København, Gyldendalske Boghandel – Nordisk forlag, 1931, 171 p.), P. Nørlund, *De gamle nordbobygder ved verdens ende. Skildringer fra Grønlands middelalder*, København, Udvalget for folkeoplysnings fremme, 1942 (3^e éd.), 153 p., Carl V. Sølver, *Vestervejen om Vikingernes sejlads*, København, Iver C. Weilbach & Co, 1954, 136 p., qui envisage (pp. 92 et suiv.) le Vindlansrejsen, mais n'en dit rien de neuf ni, surtout, rien de juridique, et de manière générale dans W. Thalbitzer, *Bibliografi, 1900-1953*, København, C. A. Reitzels forlag, 1954, 28 p. Sur Internet :

<http://www.canadianmysteries.ca/sites/vinland/whereisvinland/sagastrusted/4085fr.html> ;

<http://archaeology.about.com/od/vikings/a/vinland.htm> ;

<http://archaeology.about.com/cs/explorers/a/anseauxmeadows.htm> ;

<http://archaeology.about.com/od/lterms/qt/landnam.htm> ;

http://archaeology.about.com/od/topicbibliographies/qt/viking_bib.htm.

4 Sur elle, on trouvera une notice par B. Sigfússon dans C. L. Vebæk, « Kolonisation af Grønland », *Kulturhistorisk leksikon for nordisk middelalder*, København, Rosenkilde og Bagger, t. IV, 1959, col. 420-421, et le texte dans : T. Vilmundarson og B. Vilhjálmsson (Gáfa út), *Harðar saga*, Reykjavík, Hið íslenska fornritafélag, 1991, pp. 229-327.

la régence du *jarl* Håkon, Torgils va en Norvège, dans le Sogn, pour réclamer l'héritage de son père ; il y rencontre *Erik ⁵ le Rouge, dont il devient l'ami. C'est Erik qui le convainc de venir au Groenland ; nous sommes en 1001 ⁶.

Un long poème ⁷, basé sur une ancienne saga aujourd'hui perdue, raconte l'histoire du scalde Helge, *laghman* ⁸ de Norvège, qui est venu se fixer au Groenland en 1017 ⁹.

Une autre saga ¹⁰, la *Saga des frères jurés*, raconte les événements survenus au Groenland dans la période 1024-1027. Deux frères jurés islandais, Tormod Kolbrunareskald et Torgeir Håvardsson. Torgeir est tué par Torgrim, qui regagne le Groenland après son forfait ; Tormod en est bouleversé ; il part à la cour de saint Olaf, où il devient scalde. Il ne rêve que de tuer Torgrim. Olaf l'autorise à faire le voyage du Groenland. Il y est hébergé chez Torkel, le fils de *Leif Eriksson (le petit-fils d'Erik le Rouge, donc) ¹¹.

Le premier à parler du Vinland est Adam de Brême. Puis la terre est mentionnée dans un manuscrit du début du ^{xii}e siècle, l'*Íslendingabók* d'Ari Frode, qui eut l'information de son oncle paternel, Thorkell Gellison. Fin ^{xiv}e siècle, un manuscrit de l'Université de Copenhague, appartenant à la collection des Arne-Magnæan, mentionne le Vinland ; en fait, ce sont deux célèbres manuscrits de Copenhague ¹² qui contiennent les renseignements essentiels.

Ensuite, ce sont les deux récits du *Flateyjarbók*, la *Eiríks Saga Rauða* (la *Saga d'Erik le Rouge* ¹³) et la *Grœnlendinga saga* ¹⁴ (la *Saga des Groenlandais*) ¹⁵. D'après Gustav Storm et Finnur Jónsson ¹⁶, la *Grœnlendinga tháttur* n'est pas fiable : « *the Grœnlendinga tháttur is of such a kind that it would be quite hopeless to search the discovered countries and places, according to it, or by its assistance. It is quite another question with regard to the saga of Erik* » ¹⁷.

5 Nous ne retenons ni l'orthographe scandinave (Eiríkr), ni la française (Eric).

6 H. Ingstad, *Land under the Pole Star. A voyage to the Norse Settlements of Greenland and the Saga of the People that Vanished*, London, Jonathan Cape, 1966 (trad.), p. 105.

7 *Skald-Helga rimur*.

8 On trouvera de courtes notices sur le *laghman* dans C. L. Vebæk, *op. cit.*, 1965, Bd. X, col. 150-151 (Gerhard Hafström pour la Suède), col. 151-153 (Yrjö Blomstedt pour la Finlande), col. 153-162 (Torfinn Tobiassen pour la Norvège) et col. 162-163 (Magnús Már Lárusson pour l'Islande).

9 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; *op. cit.*, p. 108.

10 *Fóstbroeðra saga*.

11 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; *op. cit.*, p. 110.

12 N° 544 (du début du ^{xiv}e siècle) et n° 557 (env. début ^{xiii}e siècle, d'après *Sagas islandaises*, textes traduits, présentés et annotés par R. Boyer, Paris, Gallimard « La pléiade », 1987). Sven B. F. Jansson, *Sagorna om vinland*, Stockholm, Wahlström och Widstrand, 1945, 291 p. donne les deux versions manuscrites de la saga, celle du *Hausbók* et celle du *Skalhótsbók*.

13 Dite aussi *Saga de Thorfinnr Karlsefni*, en raison du personnage principal, qui n'est en effet pas Erik le Rouge.

14 On a une très courte notice sur la *Grœnlendinga saga*, par B. Sigfússon, dans C. L. Vebæk, *op. cit.*, 1960, Bd. V, col. 523.

15 Il convient de faire attention aux titres des sagas du Vinland. En fait, il existe trois textes : les deux que nous venons de mentionner, plus ce que R. Boyer (*Sagas islandaises*, *op. cit.*) traduit par le *Dit des Groenlandais* (*Grœnlendinga tháttur*). La confusion entre les deux derniers, vient du fait que la *Grœnlendinga saga* est plus souvent intitulée *Dit des Groenlandais*, et que le *Grœnlendinga tháttur* est parfois nommé *Dit d'Einarrr Sokkason du Groenland*.

16 *Opdagelsen af og Rejserne til Vinland*, Aarbøger for nordisk Oldkyndighed og Historie, København, 1915 ; rapporté par G. Holm, « Small additions to the Vinland problem in consequence of professor H. P. Steensby's "Norsemen's route from Greenland to Wineland" », *Meddelelser om Grønland*, t. LIX, 1925, p. 18.

17 *Ibid.*, p. 20.

Jacques Privat date la *Groenlandigasaga* de la fin du ^{xii}^e siècle, d'après Jón Jóhannesson ¹⁸, tandis que Knud J. Krogh précise la date aux environs de 1200 ¹⁹. « Elle est consignée dans le *Flateyjarbók*, rédigée en islandais en 1387-94 » ²⁰. Quant à la *Saga d'Erik le Rouge* ²¹, elle date des environs de 1285 ²². Le philologue islandais Ólafur Halldórsson ²³ a démontré que les deux sagas avaient été écrites sans se copier l'une l'autre, mais sur la base d'une culture orale commune. C'est ainsi qu'on les considère aujourd'hui.

En ce qui concerne la *Saga d'Erik le Rouge* et la *Saga des Groenlandais*, nous sommes partis de deux éditions de travail : celle de Régis Boyer ²⁴ et celle de Maurice Gravier ²⁵.

Erik le Rouge est né à Jaeren, en Norvège (Rogaland), aux environs de 950 ²⁶. En arrivant en Islande, il est un **goði* avec son père. Ils s'installent à Hornstrendene, face à l'Océan glacial arctique ; leur ferme s'appelle Drangar. La vie y est dure, et quand il arrivera au Groenland, il ne sera pas dépaycé. Après la mort de son père, il fait un beau mariage avec Tjodhlid, la descendante d'un roi de Hordaland. Au cours des longues soirées d'hiver, la possibilité de découvrir de nouvelles terres était constamment évoquée. La conquête de l'Islande était encore récente, tout le monde le savait ²⁷.

On va donc décider de partir ailleurs, plus loin, et l'on découvre le Groenland. D'après Eugène Beauvois ²⁸ le nom de « pays vert » vient des Gaëls [Irlandais], qui lui ont donné le nom de leur patrie ²⁹. L'hypothèse est d'autant plus acceptable que l'Islande a été découverte par des Norvégiens, mais aussi par des Irlandais, qui ont laissé leur empreinte dans la culture insulaire. Ce qui est sûr, en tout cas, c'est qu'Erik le Rouge a donné ce nom séduisant au pays pour attirer les Islandais et peupler la terre.

18 « The date of the composition of the Saga of the Greenlanders », *Saga-Book*, vol. XVI, part I, ed. Viking Society for Northern Research, University College London, p. 62 ; cité par J. Privat, *L'arctique scandinave médiéval (Groenland, Canada oriental et alentours) : Terre isolée ou pôle d'attraction ?*, thèse Paris IV, p. 117.

19 *Ibid.*, p. 13.

20 *Ibid. loc.*

21 On peut partir de l'ouvrage très général de F. Lallemand, *Erik le rouge et les Vikings de l'an mille*, Paris, France-Empire, 1986, 172 p. On a une très courte notice sur la *Eiríks saga rauða*, par S. B. F. Jansson dans C. L. Vebæk, *op. cit.*, 1958, Bd. III, col. 536-540. Sur Internet : http://historymedren.about.com/od/eriktheredssaga/a/ers_main.htm.

22 J. Privat, *L'arctique scandinave médiéval*, *op. cit.*, p. 118.

23 G. Sigurðsson, « The Quest for Vinland in Saga Scholarship », dans W. W. Fitzhugh and E. I. Ward (dir.), *Vikings, the North Atlantic Saga*, Washington and London, Smithsonian Institution Press, 2000, p. 232.

24 R. Boyer, *Sagas islandaises*, *op. cit.* ; les sagas du Vinland sont p. 331-388.

25 *La saga d'Erik le Rouge. Le récit des Groenlandais*, Texte islandais avec introduction, traduction, notes et glossaire de Maurice Gravier, Paris, Aubier, 1955, 225 p.

26 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; *op. cit.*, p. 13.

27 *Ibid.*, p. 14.

28 « La découverte du Groenland par les Scandinaves au ^x^e siècle », *Muséon*, t. 11, 4^e livraison, 1892, pp. 273-288.

29 Quand il rapporte le passage dans lequel Erik nomme ainsi la nouvelle terre, il précise : « Ces documents [*Landnámabók*, *Episode d'Eirik Raudé*, *Saga de Thorfinn Karlsefni*, *Eyrbyggja saga*] disent bien qu'il adopta ce nom, sans spécifier s'il l'avait inventé ou emprunté [aux Gaëls] », *op. cit.*, p. 287, n.1. Mais Eugène Beauvois explique ainsi sa théorie : « Le découvreur islandais du Groenland, pour donner une idée favorable de ce pays, l'appela d'un nom qui peut, à la rigueur, s'expliquer par les oasis de verdure contrastant avec la nudité des rochers, le névé et les glaciers, ou par la couleur verdâtre des glaces flottantes, mais qu'il se borna probablement à traduire de l'ancienne dénomination gaélique, car lui et plusieurs de ceux qui l'avaient précédé sur la route du Nouveau Monde, ils étaient issus ou alliés de familles gaéliques, et ils ne pouvaient ignorer complètement les traditions de leurs ancêtres maternels. », *op. cit.*, p. 277.

Erik le Rouge arrive au Groenland « à la fin d'une période climatique chaude se caractérisant par une végétation dominée par des arbrisseaux »³⁰. Nous sommes quatorze ou quinze ans avant la conversion de l'île au christianisme, soit 985 ou 986. L'église et le cimetière cessent d'être utilisés dès le début du XI^e siècle. À cette époque, le nombre des chrétiens a augmenté et ils ont bâti une nouvelle église un peu plus au nord. Or il est dit dans le *Grágás³¹ que si on déplace une église, il faut déplacer le cimetière : on doit exhumer les morts et les enterrer de nouveau ensemble ou de manière séparée dans le nouvel enclos ecclésiastique ; ce qui ne fut pas fait à *Brattahlid³². Ils sont enterrés sur le dos, regardant vers l'est, avec leurs armes la plupart du temps, les hommes au sud de l'église, les femmes au nord, les enfants à l'est. Très peu sont dans des cercueils, mais tous sont habillés, car il est interdit de se faire enterrer nu³³.

L'abandon du peuplement du Groenland est sans doute dû en grande partie au refroidissement du climat, mais ce n'est évidemment pas la seule cause : on a par exemple cherché une dégénérescence des habitants à travers l'étude des squelettes³⁴.

« *Of the settlement period in Iceland the sage tells us that for this the custom was to cast overboard a post of this high seat, and build the house near the place where it was washed up* »³⁵. On ne sait pas quelle méthode a été utilisée au Groenland pour attribuer la terre, mais sans doute proche de celle qui avait cours en Islande.

Qu'est-ce que le *Vinland³⁶ ? En 1888, C. C. Rafn³⁷ prétend que Leif arrive dans le Massachusetts. Pour Gustav Storm³⁸, au contraire, le Vinland est la Nouvelle Écosse, ce que confirme Arthur Middleton Reeves³⁹. Puis il y en eut d'autres, qui utilisèrent les mêmes sources, mais arrivèrent à des résultats différents. En règle générale, le Vinland

30 J. Privat, *L'arctique scandinave médiéval*, op. cit., p. 18.

31 G. Karlsson, K. Sveinsson, M. Árnason (sáu um útgefuna), *Grágás*, Reykjavík, Mál og menning, 1992, XXXIII + 567 p. Rappelons qu'il existe une édition anglaise du *Grágás*, éditée pour la 1^{ère} fois en 1980 par l'Université du Manitoba ; la 2^e édition (traduite par A. Dennis, P. Foote et R. P.), Winnipeg, Univ. of Manitoba Press, 2006, VI + 281 p.

32 Aujourd'hui Qagssiarssuk.

33 K. J. Krogh, *Viking Greenland. With a Supplement of Saga Texts*, Copenhagen, The National Museum, 1967, pp. 30-31.

34 K. Fischer-Møller, « The mediaeval Norse Settlements in Greenland. Anthropological Investigations », *Meddelelser om Grønland*, Bd. 89, 1942, 86 p. + 22 pl., que l'on peut compléter par K. Brøste, K. Fischer-Møller, P. O. Pedersen, « The Mediaeval Norsemen at Gardar », *Meddelelser om Grønland*, Bd. 89, N° 3, 1944, 62 p. + 30 pl.

35 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; op. cit., p. 17. « *Some perhaps consulted Fate and settled down there where their high-seat pillars or bed-posts drifted ashore. It seems that Erik himself tried it, but we suspect that when it came to the point he conveniently ignored Fate's indication. At any rate, in Eriksfjord close to Brattahlid there is a "Stokkanes" which presumably is the place where his bed-posts (set-stokkar) came ashore : after him no one had any business to throw his posts overboard in that fjord. But Erik did not settle on Stokkanes, where later on he gave land to his intimate friend, Thorbjörn Vífilsson from Laugarbrekka...* » (P. Nørlund, P. Nørlund, *De gamle nordbobygder ved verdens ende. Skildringer fra Grønlands middelalder*, op. cit., p. 22).

36 Pour un point scientifique, concis et clair, cf. R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit, pp. 1607 et suiv.

37 Cité par G. Holm, « Small additions to the Vinland problem in consequence of professor H. P. Steensby's "Norsemen's route from Greenland to Wineland" », art. cit., p. 15.

38 *Studier over vinlandsrejserne*, Aarbøger for nordisk Oldkyndighed og Historie, København, 1887 ; cité par G. Holm, « Small additions to the Vinland problem in consequence of professor H. P. Steensby's "Norsemen's route from Greenland to Wineland" », art. cit. loc. cit.

39 *The Finding of Wineland the Good*, London, 1890 ; cité par G. Holm, « Small additions to the Vinland problem in consequence of professor H. P. Steensby's "Norsemen's route from Greenland to Wineland" », art. cit. loc. cit.

est situé entre Passamaquoddy Bay (Nouvelle Écosse) et la Hudson River (Long Island).

De manière peut-être un peu voltairienne, le président de la Société des Amiranistes de Paris, H. Vignaud, dit : « Ils ont certainement découvert et visité à plusieurs reprises une contrée que les Sagas nomment Wineland, mais dont il est impossible aujourd'hui de déterminer la situation » ⁴⁰.

Le Vinland est aussi cité dans les *Annales islandaises*, elles-mêmes citées par Reeves ⁴¹. Les *Esquimaux du Labrador, en 1922, disent qu'il existe des ruines qui ne sont pas d'origine esquimau. Par ailleurs, la tradition orale rapporte que les Tunit avaient traversé la mer ; ils étaient supérieurs en taille aux Esquimaux et les rapports entre eux étaient hostiles. Les Tunit seraient donc les Vikings, tandis que d'après Gustav Holm, les « Tunermit » sont des Groenlandais du Sud-Est ⁴².

Faut-il enfin traduire Vinland par « pays de la vigne », par allusion à de la vigne sauvage, comme le suggère Adam de Brème (dans ses *Gesta Hammarburgensis*) en 1070 ? Tout le monde lui emboîte le pas, même si nulle trace scientifique de vigne n'a été découverte à Terre Neuve...

En conclusion, il est sûr que les Vikings sont allés deux fois dans le Nouveau Monde. La première, sous la direction de Leif Eriksson, par hasard, parce qu'il a été détourné de sa route de retour de Norvège au Groenland par des vents contraires et qu'il a dérivé et qu'il a fini par débarquer au Vinland ; la seconde sous celle de Thorfinn Karsefni, qui voulait explorer la contrée. Nulle part il n'est dit que Thorfinn est bien arrivé dans le Vinland de Leif. Et c'est même peu probable. Plus tard, c'est avec la partie sud du Labrador que les Groenlandais seront en contact.

Rien n'interdit dès lors de penser que Leif est arrivé en Nouvelle Angleterre, vers Boston, voire New York ⁴³. La question reste toujours ouverte, et le demeurera sans doute, vu l'état de la documentation, sauf si l'archéologie vient apporter des preuves irréfutables. On peut dire que le site de L'Anse-aux-Medows est une base, un point de passage en arrivant de ou en partant vers le Groenland ⁴⁴ et qu'après ils sont allés plus loin.

Pour notre part, en raison du fait que les sagas du Vinland traitent davantage du Groenland que du Vinland, d'une part, d'autre part parce que la définition scientifique du Vinland reste très hypothétique, nous n'envisagerons ici le phénomène de colonisation que dans la mesure où il est le fait des Islandais (et des Norvégiens) au Groenland. Et nous allons mener une étude juridique.

On le sait, l'institution centrale du monde viking est le *thing. Alors, qu'en est-il au Groenland ? Dès les années 1020, le thing ⁴⁵ de Gardar est considéré comme le « thing des Groenlandais » ; il s'agit donc d'un althing. Cette institution a été précoce, et est en tout cas antérieure à la période à laquelle le Groenland devient sujet de la couronne

40 Langlois, *La découverte de l'Amérique par les Normands au x^e siècle*, Paris, La Géographie, 1922 ; rapporté par G. Holm, « Small additions to the Vinland problem in consequence of professor H. P. Steensby's «Norsemen's route from Greenland to Wineland» », *art. cit.* p. 16.

41 *Ibid.*, pp. 79-83.

42 *Ibid.*, p. 26, n° 4.

43 D'après G. Sigurðsson, « The Quest for Vinland in Saga Scholarship », dans W. W. Fitzhugh and E. I. Ward (dir.), *Vikings, the North Atlantic Saga*, Washington and London, Smithsonian Institution Press, 2000, p. 237.

44 G. Sigurðsson, « The Quest for Vinland in Saga Scholarship », *art. cit.*, p. 233.

45 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. II).

norvégienne. Il était doté de pouvoirs judiciaires et législatifs (puisqu'il est question d'un *laghman*), comme partout ailleurs dans le nord ⁴⁶.

« *The Greenlanders followed Icelandic law, though they made their own amendments ; we are told, for instance, that they had their own provisions as to wreckage rights. It is assumable that they also had a law-speaker as in Iceland to decide what was the law and as a kind of "President of the Republic", but there is no positive evidence of it for the first century or two. Neither Erik the Red nor any of his descendants are ever mentioned as law-speaker, nor Sokke at Brattahlid, who at the beginning of the twelfth century was the moving spirit in the establishment of the bishopric and of whom we learn that it was he who summoned the thing. "He was often elected to settle disputes", say the records, rather vaguely. Nevertheless, with or without titles and constitutional authority, the yeaoman of Brattahlid obviously was always the leading man in the country ; in the 14th century he bears the title of "Law-Man", and it was the Law-Man of Brattahlid who dispatched the relief expedition to the West Settlement* » ⁴⁷.

Quant à la période considérée, notre étude se situera entre les sagas d'Erik et des Groenlandais (période de la colonisation) et la saga d'Einar Sokkesson (événements décrits des environs de 1120 ⁴⁸).

Afin de ne pas aller contre l'esprit du droit scandinave, nous ne retiendrons pas un plan issu des catégories romaines, mais né de l'analyse sociologique. Nous verrons donc tout d'abord le cadre (Section 1), puis les mécanismes (Section 2).

SECTION 1. – CADRE

Au Groenland, les institutions publiques sont les mêmes qu'en Islande : « On peut supposer que l'organisation sociale du Groenland a également consisté en chefferies, probablement avec un «*thing*» commun ou un conseil central » ⁴⁹. Il se tient d'abord à Brattahlid, puis (début XII^e siècle) sur l'isthme qui sépare l'Eriksfjord de l'Einarsfjord, tout près de Gardar ⁵⁰, avant de revenir à Brattahlid au moment de l'éclipse ultérieure du pouvoir épiscopal. La figure d'Erik le Rouge est centrale et dominante au début de la période.

Pour le Groenland, les informations sont parcimonieuses, et il faut avoir recours à la conjecture. Comme le peuplement est de nature aristocratique ; il y a fort à parier que les chefs ont construit des *hov* (lieux de cultes païens) et établi des *thing* locaux. La question qui demeure pendante est la suivante : comment les communautés locales étaient-elles liées les unes aux autres et comment le Groenland était-il organisé en État libre et indépendant ? « *It has been a debated question whether the settlements in Greenland actually constituted a body politic. This opens up a subtle juridical question, and in its Award on the 5th April 1933, which settled a Dano-Norwegian quarrel about Greenland, the Hague Court would not venture farther than to say that the mediaeval settlements seem to have formed an independant state. But their political independance of both Iceland and Norway from the very first down to*

46 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; op. cit., pp. 224-225.

47 P. Nørlund, *Viking settlers in Greenland and their descendants during five hundred years*, Cambridge, UP, 1936, p. 24.

48 Nous n'utiliserons donc pas le troisième texte des sagas du Vinland, le *Dit des Groenlandais*, qui rapporte des événements situés entre 1124 et 1133.

49 J. Privat, *L'arctique scandinave médiéval*, op. cit., p. 32.

50 P. Nørlund, *Viking settlers in Greenland and their descendants during five hundred years*, op. cit., pp. 23-24.

1261, cannot be contested with acceptable arguments... Haakon Haakonson (d. 1263) was the first to lay claim to supremacy over Greenland » ⁵¹.

C'est seulement à partir de 1261 que les amendes sont payées au roi de Norvège. Alors, comme l'Islande et les Féroés, le Groenland devient un pays tributaire. L'*althing* perd sa *legislative authority*, un nouveau droit est imposé, et un représentant du roi séjourne à demeure ⁵².

Pour mieux saisir ce cadre institutionnel, nous proposons d'observer le contexte (§ 1), avant de voir comment les hommes évoluent dans cet environnement (§ 2).

§ 1. – Contexte

Au Groenland, en Austerbygd ⁵³, on a 207 fermes, 14 églises et deux monastères ; à l'ouest : 71 fermes, trois églises et pas de monastère ; à raison de 15 à 16 personnes par ferme, on peut donc estimer la population à 4 000/5 000 personnes ⁵⁴.

D'après un « manuscrit ancien » copié par Bjarni Jonsson, il est dit qu'il y avait 280 fermes au Groenland, dont les deux tiers dans les établissements de l'est, soit au total environ 3000 personnes. Entre les établissements de l'est et ceux de l'ouest, il y a environ 180 miles. Un seul *thing* pour les deux établissements, comme nous le relevions à l'instant.

Pour entrer de manière progressive dans le sujet, nous suggérons de voir comment le thème de la colonisation (1) est présenté dans ces deux sagas, avant de tenter une première approche sur les mécanismes politiques d'origine (2).

1. – Colonisation ⁵⁵

Si ce thème correspond à l'objet même des *sagas du Vinland*, il est abordé de manière parfois plus directe, c'est-à-dire en soi. Cela se produit dans 18 chapitres à travers les deux textes de référence : 11 fois dans la *Saga d'Erik le Rouge* ⁵⁶, 7 fois dans la *Saga des Groenlandais* ⁵⁷.

Le premier à avoir découvert le Groenland est le Norvégien Gundbjörn, vers 900 : son bateau a été dévié de sa trajectoire. Mais on ne sait pas où il a été en vue du Groenland. Accident comparable à celui de Leif quand il a découvert le Vinland et même à celui de Nadd-Od quand il a découvert l'Islande. Il n'est pas douteux qu'Erik le Rouge a entendu parler du récit de Gundbjörn ⁵⁸.

Au Groenland, les premiers colons sont donc islandais, mais aussi norvégiens (dès les années 990) ; il existe même une route directe Norvège/Groenland. Les rois de Norvège (Olaf Tryggvason et saint Olaf) nouent des relations étroites avec le Groenland.

51 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; op. cit., p. 224.

52 P. Nørlund, *Viking settlers in Greenland and their descendants during five hundred years*, op. cit., pp. 25-26.

53 Le Groenland est divisé en deux lieux Austerbygd (établissements de l'est) et Vesterbygd (établissements de l'ouest). Ils sont situés tous les deux à l'ouest du Groenland : le premier plus au sud, le second plus au nord. L'ouest est donc en fait le nord !

54 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; op. cit., p. 24.

55 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. I, II, III, V, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII) ; *Saga des Groenlandais* (ch. I, II, III, IV, V, VII, VIII).

56 Qui comporte 14 chapitres.

57 Qui comporte 9 chapitres.

58 P. Nørlund, *Viking settlers in Greenland and their descendants during five hundred years*, op. cit., pp. 16-17.

Les premiers bateaux de *commerce sont attestés en 1061. Les liens avec la Norvège se renforcent au fil des ans, et pas seulement pour des raisons commerciales : l'*Église de Groenland dépend du siège de Nidaros ⁵⁹, et les sujets deviennent sujets de la couronne norvégienne. Mais il y a aussi des colons qui viennent des Orcades, Shetlands et Féroés ⁶⁰.

A la suite d'une tempête, le bateau d'Erik le Rouge est jeté sur la côte est du Groenland. Il reste avec ses hommes (et sa femme, qui y accouche d'un fils) prisonnier pendant deux ans de cet univers de glace. Tout va de mal en pis : les esclaves disparaissent, les bateaux aussi, les femmes meurent et les trolls (sans doute des Esquimaux) apparaissent.

Mais finalement, un chemin s'ouvre dans la glace. Ils passent le troisième hiver à Seleyr. Le quatrième, il retrouve les esclaves en fuite, ainsi que son « bailli » ⁶¹ Torarin, qu'il tue.

Il arrive finalement à Brattahlid, où Erik le reçoit froidement ; la situation empire et la rivalité naît entre les deux hommes. Torgils décide finalement de partir vers le nord, dans le Vesterbygd. Erik lui demande de mater des hors-la-loi qui infectent les terres en allant vers le nord ; Torgils accepte, à condition qu'Erik vienne à son aide dès qu'il en aura besoin – ils s'accordent officiellement. Mais Erik ne tiendra pas sa promesse ⁶².

2. – Pratiques politiques d'origine

L'Islande de l'époque de la colonisation du Groenland est une ploutocratie ⁶³. La même réalité se transporte d'autant plus aisément au Groenland que le pays est vierge de tradition institutionnelle. Erik est le premier véritable découvreur, en tout cas il est le premier à décider la colonisation de l'endroit. Dès lors, il va forger une réalité à sa mesure, dans ce *far west*, qui est en fait un *far north*.

« Also they had to shape a constitution under which to live, and a legal system by which they could live together » ⁶⁴. Erik passe pour être une sorte d'*allsherjargodi* ⁶⁵ ou de *lösögumaðr* ⁶⁶. Mais plus que jamais, les mots n'ont pas d'importance : la réalité institutionnelle ne découle pas d'une référence à un modèle culturel ancien ⁶⁷. Si modèle il doit y avoir, il s'agit de celui de l'Islande, adapté, assoupli encore dans ce pays neuf où la loi du plus fort est évidemment la première manière de régler la question de l'autorité. Mais comme toujours dans les civilisations du nord ⁶⁸, le respect de la norme que l'on se donne possède quelque chose de sacré.

59 Aujourd'hui Trondheim.

60 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; *op. cit.*, p. 20.

61 Le mot est de H. Ingstad.

62 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; *op. cit.*, pp. 106-107.

63 Cf. J. Bouineau, *Traité d'histoire européenne des institutions (I^{er}-XV^e siècle)*, Paris, Litec, 2004, pp. 317 et suiv.

64 G. Jones, *The Norse Atlantic Saga*, *op. cit.*, p. 86.

65 « Hövdingen (Goden) over det District », d'après E. Jonsson, *Oldnordisk Ordbok*, *op. cit.*, p. 17, « celui qui commande dans la région », pourrait-on traduire.

66 C'est-à-dire de *laghman* ; sur ces notions, cf. J. Bouineau, *Traité d'histoire européenne des institutions*, *op. cit et loc. cit.*

67 Rome est très loin, et les références à l'Antiquité, qui ne sont pas absentes des sources nordiques, ne servent guère à autre chose qu'à appuyer le récit par des épisodes fabuleux, ou dignes d'intérêt ; rien en tout cas dans les réalités juridiques.

68 Et ce sera du reste la même chose dans l'autre *far west*, le vrai, celui d'Amérique, avec la très forte figure du *sheriff*.

Après Erik, le chef est son fils Leif, puis le fils de celui-ci Thorkel, « *but we lack evidence to prove what in its nature seems unlikely, that the chief office of the colony was hereditary* »⁶⁹. Et y a-t-il besoin, même, de se poser la question ? Il en va au Groenland comme en Islande avec la fonction de *lösögumaðr* : héréditaire de fait c'est évident, la charge n'a jamais eu pour caractéristique juridique de faire partie d'un patrimoine, lequel est appréhendé par les Scandinaves selon des critères fort éloignés de ceux de l'Europe du sud.

Plus encore : le tirage au sort⁷⁰ est évoqué une fois comme procédé alternatif à la hiérarchie sociale. Alors qu'ils sont dans une situation difficile en mer d'Irlande, Bjarni et ses gens doivent choisir ceux qui monteront dans la barque⁷¹ car leur bateau menace de couler : « Alors Bjarni dit : «Étant donné que cette barque n'admet pas plus de la moitié de nos gens, mon avis est que l'on tire au sort pour savoir qui sera dans la barque, car on ne peut procéder selon l'estime que l'on porte à chacun.» Ils trouvèrent tous cette offre si généreuse que nul ne voulut contredire. Ils tirèrent donc les gens au sort, et il échut à Bjarni d'aller dans la barque ainsi que la moitié des gens avec lui, la barque n'en contenant pas davantage »⁷².

Un esprit latin pensera que l'issue était connue d'avance, et que si le sort ne lui avait pas été favorable, Bjarni l'aurait interprété de façon musclée. Or ce serait une erreur. Un Islandais, qui n'a pas été tiré au sort, rappelle à Bjarni qu'il avait promis qu'ils auraient le même sort tous les deux. Devant son ardent désir de rester en vie, Bjarni cède sa place au poltron. « La plupart des gens pensent que Bjarni et les gens qui étaient dans le bateau avec lui ont péri dans la mer de vers⁷³ car on n'a plus entendu parler d'eux depuis »⁷⁴.

§ 2. – Environnement

Les colons du Groenland ne rencontrent les Esquimaux (*Skraelingar*⁷⁵) qu'au cours du XII^e siècle au Groenland⁷⁶, alors qu'ils les approchent au temps d'Erik le Rouge en Vinland. Mais moins que des hommes, nous voudrions continuer à parler ici des structures, ou du moins des fonctions. Nous allons donc voir quels sont les protagonistes (1) de ces mondes, pour autant qu'ils y jouent un rôle officiel, puis quel est l'environnement religieux (2).

1. – Protagonistes

Les personnages nantis d'un rôle officiel intéressent peu les rédacteurs de nos deux sagas. Il est une fois question d'un « roi guerrier »⁷⁷, *berkonungr* dans le texte. Comme le souligne à juste titre Régis Boyer, le terme ne renvoie pas à un monarque, mais bien

69 G. Jones, *The Norse Atlantic saga*, op. cit., p. 86.

70 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. XIII).

71 Le canot de sauvetage, en fait : une chaloupe goudronnée à la graisse de phoque.

72 R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 354.

73 Dont on ne voit pas trop ce à quoi elle correspond.

74 R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit. et loc. cit.

75 Le mot est péjoratif : « il entre dans *skræl* l'idée de « chétif, de mal constitué », d'après R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 1611, n. 3.

76 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; op. cit., p. 25.

77 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. I).

plutôt à un viking, tout simplement ⁷⁸, un de ces *bændr* ⁷⁹ suffisamment indépendants pour commander dans leur fond de fjord.

En revanche, quand il est question de la **hird* ⁸⁰, il s'agit bien d'une institution publique, puisque la première fois est visée celle du roi Olaf Tryggvason, et la seconde celle du *jarl* Eiríkr ⁸¹. Mais il n'est dit nulle part que l'institution est recrée au Groenland.

En soi, l'institution du *jarl* apparaît deux fois ⁸² : la première fois pour parler du *jarl* des Orcades ⁸³, et la seconde du *jarl* Eiríkr, comme on vient de le voir.

En revanche, il est une institution qui fonctionne bien au Groenland, celle de l'intendant ⁸⁴. Comment faut-il comprendre **« intendant »* ? Le mot apparaît dans le chapitre VI de la saga d'Erik ⁸⁵. Dans le texte original, c'est *verkstjóri*. Pour l'*Íslensk – ensk orðabók* ⁸⁶, le mot signifie « *foreman* ». Dans sa troisième édition (et dans la première aussi, d'ailleurs), l'*Íslensk orðabók* ⁸⁷ explique ainsi le mot : « *maður sem stjórnar verki* » (personne qui dirige un travail). Pour Thór Stefánsson ⁸⁸, c'est un « contremaître ». L'*Oldnordisk ordbog* ⁸⁹ explique par : « *Opsynsmand over Arbeidet paa en Gaard* » (gardien/surveillant du travail dans une ferme).

Il convient donc de ne pas confondre le mot avec l'intendant royal, tel qu'on a pu le connaître en France à une époque postérieure. Une fois encore, les réalités humaines, empiriques prennent le pas sur un illusoire organigramme administratif. Telle est donc la raison pour laquelle se rencontre la corruption ⁹⁰ ? Il serait abusif de le croire. D'une part, elle n'est évoquée qu'une fois dans les deux sagas ; d'autre part Freydís ⁹¹ qui s'en rend coupable le fait au Vinland et elle achète en réalité le silence des hommes qu'elle commande ⁹². L'auteur de la saga stigmatise ce forfait et justifie ainsi la torture ⁹³ à laquelle sont soumis trois de ces malheureux pour leur faire avouer la vérité.

Quant à la **torture*, aucune référence au droit romain ne doit évidemment être cherchée derrière ce mot. Du reste, le texte de la *Saga des Groenlandais* n'utilise pas le substantif, mais le verbe torturer ; « *ok píndi* » dit le texte. *Pína* est un « supplice » pour

78 R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 1618, n°1.

79 Pluriel de **bóndi*.

80 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. V) ; *Saga des Groenlandais* (ch. III). Sur l'institution, cf. J. Bouineau, *Traité d'histoire européenne des institutions*, op. cit., p. 496.

81 *Jarl de Norvège de 1000 à 1014*, fils de Hákon, *jarl* de Hladir, R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 1628, n. 2.

82 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. I) ; *Saga des Groenlandais* (ch. III).

83 Sigurdr le Puissant, mort en 875.

84 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. VI).

85 R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 342.

86 S. Hólmarsson, C. Sanders, J. Tucker, *Íslensk – ensk orðabók*, Reykjavík, Iðunn, 1989, 536 p. ; désormais « Hólmarsson ».

87 M. Árnason (dir), *Íslensk orðabók*, Reykjavík, Edda, 2002, 2 vol. (ici, vol. I, p. 52) ; désormais *Íslensk orðabók*.

88 T. Stefánsson, *Dictionnaire de poche français-islandais, islandais-français*, Orðabókaútgáfan, 1996, 932 p. ; désormais *Dictionnaire de poche*.

89 E. Jonsson, *Oldnordisk ordbog ved det kongelige nordiske oldskrift-selskab*, Kjöbenhavn, Trykt hos J. D. Qvist et comp., 1863, XLVIII + 808 p. ; désormais *ordbog*.

90 *Saga des Groenlandais* (ch. IX).

91 Fille d'Erik le Rouge et par conséquent sœur de Leif.

92 Sur la place des femmes et leur rôle, cf. *infra*.

93 *Saga des Groenlandais*, op. cit. et loc. cit.

le *Dictionnaire de poche*. L'*Íslensk orðabók* (1^{ère} et 3^e éd.) donne pour équivalent « *kvöl, thjáning* » (« supplice, tourment » ; « souffrance, tourment »). C'est « *pain, torment* » pour « Hólmarsson », pour l'*ordbog* » : « *Pine, Pinagtighed, Pinsel* » ; pour Jan de Vries ⁹⁴ « *Qual, Strafe* » ; pour Richard Cleasby ⁹⁵ : « *pine, torment* ». Ce n'est pas une procédure, mais un moyen empirique de procéder.

2. – *Religion

L'auteur de la saga d'Erik est manifestement un clerc – peut-être descendant d'Erik qu'il considère de manière bienveillante –, ce qui explique les occurrences nombreuses aux faits de religion ⁹⁶ dans le texte, ainsi que le regard porté sur eux ⁹⁷.

La date de la christianisation du Groenland est incertaine, mais doit suivre de peu celle de l'Islande ⁹⁸. Nous ne savons pas avec précision comment le christianisme a pu s'implanter au Groenland ; en tout cas, contrairement à ce qui s'est produit en Norvège, cela n'est pas dû à une action musclée de la part de la part de la monarchie ⁹⁹.

Dans la saga qui lui est consacrée, Erik résiste à la christianisation. Il est le seul à résister, ce qui corrobore l'hypothèse d'une absence d'obligation religieuse émanant d'une autorité centrale ou de tutelle, contrairement à ce qui se passe en Norvège où Olaf Tyggvason essaie d'imposer la foi nouvelle. Nous sommes bien plutôt dans un cas de figure à l'islandaise... et surtout dans un cas particulier, puisque c'est la femme d'Erik (Thjodhilde) qui se convertit et qui fait la grève du lit (comme les femmes dans *Lysistrata* d'Aristophane) tant qu'Erik ne se convertira pas.

En définitive, le Groenland est chrétien à partir du début du XI^e siècle. Mais c'est bien sûr une foi mêlée : on continue à en appeler à Thor quand c'est vraiment sérieux, tout comme le fait Helgi le Maigre en Islande. On ne trouve témoignage de la foi ancienne dans les tombes que par des marteaux de Thor, qui jouaient le même rôle de talisman que la croix pour les chrétiens.

Les maîtres du culte sont les anciens *godar* ¹⁰⁰ : c'est à eux que l'on paie la dîme, et les églises sont construites près de leurs fermes. « *It is presumable that the marking out into parishes also followed the boundaries of the first landnam-domains and later divisions of them* » ¹⁰¹.

Il y a 12 paroisses dans les établissements de l'est et quatre dans les établissements de l'ouest. On ne possède aucune église antérieure au XII^e siècle. Les deux premières sont celles de Brattahlid et l'église de Hvalsey, près de Julianehaab.

94 J. de Vries, *Altnordisches etymologisches Wörterbuch*, Leiden, E. J. Brill, 1961, L + VIII + 689 p. ; désormais « JdV ».

95 R. Cleasby, G. Vigfusson, W. A. Craigie, *An Icelandic – English Dictionary*, Oxford, Clarendon Press, 1957, XLV + 833 p. ; désormais « Cleasby ».

96 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. I, IV, V, VI, VIII) ; *Saga des Groenlandais* (ch. I).

97 Ainsi par exemple ce qui concerne la « voyante », dont on parlera plus loin ; l'épisode où Freydis se dénude la poitrine est évidemment une réminiscence de culture grecque, banale chez un clerc lettré scandinave.

98 « *The complete Christianization of the mother country of Iceland by the resolution of the Althing about the year 1000 was soon rumoured in Greenland, and probably brought about the conversion of the last doubters.* », K. J. Krogh, *Viking Greenland*, op. cit., p. 37.

99 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; op. cit., p. 194.

100 Pluriel de *goði*.

101 P. Nørlund, *Viking settlers in Greenland and their descendants during five hundred years*, op. cit., pp. 31-32.

Pour obtenir des prêtres, on procédait au Groenland comme en Islande : on faisait appel à l'archevêque de Brème. En 1055, l'Église du Groenland est rattachée au siège archiepiscopal de Hambourg. « *When Iceland got its own bishop in the 1050's it seems to have been the archbishop's idea that he should also look after Greenland, but we know nothing of how far he did so* »¹⁰². Toutes les églises ne pouvaient pas avoir leur prêtre. « *No doubt it was the same as in Iceland, that the priest lived on the farm and helped in the work like the other workers, as far as his time permitted* »¹⁰³. Le premier évêque du Groenland est l'Islandais Erik Gnupson Upsi, qui part pour le Groenland en 1112, qui va au Vinland en 1121 et qui disparaît de l'histoire ensuite. Son siège était situé au nord, dans les établissements de l'ouest.

Ce sont les fermiers qui, au cours d'un *althing*, décident qu'ils sont suffisamment nombreux pour avoir un évêque. Et c'est un des plus grands *bændr*, Einar Sokkeson, qui décide d'aller en Norvège avec des cadeaux (fourrures) pour convaincre le roi de leur donner un évêque. Il va d'abord voir le roi de Norvège, sans songer à s'adresser à l'archevêque de Lund, dont l'Islande dépend désormais.

Et c'est ainsi que l'évêque Arnald arrive au Groenland en 1126, après avoir passé l'hiver en Islande et assisté à l'*althing*. Le siège épiscopal est alors fixé à Gardar et le *thing* s'y déplace¹⁰⁴, mais ceci est une autre histoire, qui relève du *Dit des Groenlandais*.

La situation économique des hommes d'Église en Norvège est assez misérable, et il est vraisemblable qu'elle était pire encore au Groenland. De plus les hommes d'Église étaient considérés comme appartenant à un statut inférieur (« *low regard* »¹⁰⁵). Saint Olaf favorise le développement du christianisme partout dans le monde arctique, et donc au Groenland.

Mais la question religieuse ne peut pas se limiter au christianisme. La *Saga d'Erik* parle deux fois du « destin »¹⁰⁶ et deux fois aussi de la « chance »¹⁰⁷. Nous nous sommes donc demandé s'il fallait comprendre ces termes dans le sens de **gæfa*¹⁰⁸. Lorsqu'on parle d'Inarr, on dit que c'est « un homme favorisé par le destin » (Régis Boyer) ou « par le sort » (Maurice Gravier). Dans le texte islandais, il est écrit « *auðnu-maðr* », c'est-à-dire « homme heureux, favorisé par le destin »¹⁰⁹. Mais, dans l'*Íslensk orðabók*¹¹⁰, « *auðnu-maður* » est donné comme équivalent de « *gæfumaður* », soit « *fortunate person* »¹¹¹, « *lucky man* » pour « Cleasby » – tout comme *auðnu-maðr* dans ce dernier dictionnaire.

Il est certain, en tout cas, que dans le chapitre IV de la *Saga d'Erik*, « destin » et *gæfa* sont deux choses différentes. Ici, le texte islandais utilise le mot « *forlög* »¹¹². Maurice Gravier traduit le passage par « car ta destinée m'apparaît désormais très clairement »¹¹³.

102 *Ibid.*, p. 35.

103 *Ibid.*

104 *Ibid.*, pp. 29-31.

105 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; *op. cit.*, p. 195.

106 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. III, IV).

107 *Ibid* (ch. V, XI).

108 Sur la notion, cf. J. Bouineau, *Traité d'histoire européenne des institutions*, *op. cit.*, p. 325.

109 Cf. le « glossaire », dans l'édition de M. Gravier, *La saga d'Erik le Rouge*, *op. cit.*, p. 190 ; désormais « glossaire ».

110 *Íslensk orðabók*, *op. cit.*, vol. I, p. 52.

111 « Hólmarsson ».

112 R. Boyer, *Sagas islandaises*, *op. cit.*, p. 338.

113 M. Gravier, *La saga d'Erik le Rouge*, *op. cit.*, p. 62.

Forlög est traduit par « fate, destiny » dans « Hólmarsson ». L'*Íslensk orðabók* donne pour équivalent « *örlog, sköp* » ; le premier traduit par « destinée, destin, sort » dans le *Dictionnaire de poche*. « Cleasby » traduit *forlög* par « fate », tandis qu'il traduit *gæfa* par « luck ».

Mais dans le chapitre suivant ¹¹⁴, « chance » et *gæfa* sont équivalents. C'est « *gipta* » [cad « *gifta* »] dans le texte, que Maurice Gravier traduit de la même manière que *gæfa*. L'*Íslensk orðabók* donne pour équivalents *gæfa* et *gifta*. « Cleasby » traduit *gipta* par « good luck » et « *gæfa* » par « luck » tout court, comme nous venons de le dire. Il en va de même dans le chapitre XI de la *saga d'Erik*, quand Karlsefni et ses hommes parlent de la « bonne chance » ¹¹⁵ de Freydis ; en islandais, c'est : « *ok lofa happ hennar* ». Pour l'*Íslensk orðabók*, *happ* est équivalent de *heppni*, que le *Dictionnaire de poche* traduit par « (coup de) chance, veine ». Pour « JdV », c'est « *glück, erfolg* ». « Hólmarsson » traduit par « lucky break, stroke of luck ». L'*ordbog* parle de « *Hled, Lykke ; Lykketræf* ».

Et les choses se compliquent dans le chapitre III de la *Saga des Groenlandais* ¹¹⁶, puisque le mot traduit par « chance » ¹¹⁷, *heill*, signifie « bonne chance (en particulier la chance qui s'attache à un individu par l'action de son esprit protecteur) », d'après le « glossaire » ¹¹⁸, « good luck » d'après « Cleasby » et « *Lykke* » pour l'*ordbog*. Mais l'*Íslensk orðabók* (1^{ère} et 3^e éd.) donne pour équivalent « *gæfa, gifta, hamingja* ».

Une chose est certaine : au-delà de ces questions de sémantique, le poids de la religion traditionnelle demeure, en dépit de la christianisation.

SECTION 2. – MÉCANISMES

La société viking est régie par des règles qui ne découlent pas de références théoriques, mais d'une sorte de pacte tacite, d'équilibre entre les hommes. Chacun est à sa place, en fonction de ce qu'il est personnellement, et dont il doit faire la preuve de manière continue. « Rien n'est jamais acquis à l'homme... » sous ces latitudes où il ne suffit pas d'appartenir à un beau lignage pour avoir une bonne place.

Ce mélange entre la renommée qui s'attache à la souche dont on est issu, qui se caractérise par la **hamingja*, et la valeur personnelle que l'on déploie, qui se marque par la *gæfa*, fait naître une société que l'on doit appréhender à partir d'une autre aune que le droit.

Et pourtant, sans le droit, cette société n'existe pas. Nous sommes fort éloignés d'une hypothétique « loi de la jungle ». Chaque personne (§ 1) peut s'apprécier, comme s'apprécient tous les actes (§ 2) que chacun accomplit : grâce à un code antérieur aux agissements, par rapport auquel ceux-ci sont regardés ¹¹⁹.

¹¹⁴ R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 340.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 351. M. Gravier dit simplement qu'ils « la félicitèrent », *La saga d'Erik le Rouge*, op. cit.

¹¹⁶ R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 360.

¹¹⁷ Même traduction chez M. Gravier, *La saga d'Erik le Rouge*, op. cit.

¹¹⁸ « Glossaire », p. 201.

¹¹⁹ Cf. notre article : « L'Islande médiévale et moderne constitue-t-elle une *res publica* ? », Colloque de la Société d'Histoire du Droit et des Institutions des pays de l'Ouest de la France, 16-17 octobre 2008, Université de Versailles-Saint-Quentin, *Historia et Ius* n°2, 2012 <http://www.historiaetius.eu/uploads/5/9/4/8/5948821/bouineau.pdf>

§1. – Mécanismes sociaux

Au Groenland, les plus bas dans la hiérarchie recevaient les plus mauvaises terres et certains devaient être tenanciers, comme en Norvège ou en Islande. « *The colony was the kingdom of the chiefs* »¹²⁰.

La colonisation du Groenland diffère de celle de l'Islande, en cela que là elle dépend entièrement de l'action de chaque chef : Erik a non seulement découvert, mais organisé l'immigration. « *We cannot estimate the extent of his power, but the sagas indicate clearly that he assumed the position of leader from the very beginning* »¹²¹.

Erik « a pris possession du Groenland », comme dit le *Landamabók*, « *making use of the expression always employed when chiefs in Iceland took land in a valley or a certain fjord area... it was undoubtedly Erik who decided everything in the settlement of the new country. All obeyed his behest, says the Flatey Book, and his sway lasted as long as he lived. He became what the Icelanders call with a sonorous name landstjornarmadr*¹²², the ruling chief »¹²³.

Nous nous attarderons donc surtout, ici, à essayer de comprendre la structuration juridique de cette société de pionniers (1), avant d'aborder plus rapidement la manière dont elle fonctionne (2) ; dans le premier temps, nous allons nous trouver face à une société qui rappelle celle de l'Islande de la colonisation, tandis que dans le second cas, nous serons plus proches de l'Islande contemporaine des événements décrits au Groenland.

1. – Catégories sociales

« *The men who sold their homes in Iceland and brought their families, wealth, or merely their services to Greenland, were most of them not hunters or explorers, but solid settlement-men, and in everything save their choice of a homeland strongly conservative. They were husbandmen, concerned to raise stock, and for that they required, as the canny Eirik had foreseen, good grazing lands* »¹²⁴.

Nous sommes donc en présence de paysans-soldats-commerçants, comme l'ont toujours été les Vikings, et comme le sont en tout cas tous les *bændr*.

« *In all probability the real power was in the hands of the chiefs, each of whom ruled within his own fjord domain, corresponding to the old landnams. They defended the interests of their Thing-men at the moots, and, where necessary, also by force of arms, taking the law into their own hands* »¹²⁵. Cela reviendrait donc à dire qu'il existe une inégalité entre les *bændr*, comme cela se rencontre en Islande. Ces « chefs » dont parlent les auteurs sont-ils des *goðar* ?

Le mot *bóndi* apparaît quatre fois dans la *Saga d'Erik*¹²⁶, mais jamais dans la *Saga des Groenlandais*. Quant au mot *goði*, on ne le trouve nulle part. Il est vraisemblable que cette nuance sémantique tient au fait que les colons de la première génération au Groenland n'ont pas conscience de différences juridiques entre eux, ou du moins qu'ils

120 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*; op. cit., p. 20.

121 *Ibid.*, loc. cit.

122 *Stjorn* signifie : « direction, commandement » ; on peut donc traduire par : l'homme qui dirige le pays.

123 P. Nørlund, *Viking settlers in Greenland and their descendants during five hundred years*, op. cit., p. 19.

124 G. Jones, *The Norse Atlantic Saga*, op. cit., pp. 82-83.

125 P. Nørlund, *Viking settlers in Greenland and their descendants during five hundred years*, op. cit., p. 25.

126 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. III, IV, VI, VII).

n'éprouvent pas le besoin de le dire. Entendons par là que le clerc (?) rédacteur de la saga bien longtemps après les événements ne trouve pas approprié de nuancer ainsi les réalités sociales de la prise de possession du territoire. Ce qui revient peut-être à lui prêter un esprit d'analyse historique que, selon toute vraisemblance, il ne possède évidemment pas ¹²⁷. Il est donc plus sage de penser qu'à l'époque où les sagas ont été rédigées, la différence entre les deux catégories n'apparaît pas de façon nette.

« *As had been the case in Iceland, the settlement of Greenland proceeded according to aristocratic principles. A few chiefs divided it all among themselves, and the small men were allowed to settle in their domains on certain conditions. According to the tradition the chiefs each took a fjord, but the paramount necessity for them was to find a suitable site, with good land round it, for the farm they intended to build for themselves... As was only reasonable, Erik took the best for himself; on other fjord can compare with Eriksfjord, and the country round Battahlid where he built his farm is more like Iceland than any other terrain in all Greenland* » ¹²⁸.

Au terme de *godi* s'attache en effet la notion de magistère moral, qui n'est pas mise en avant au Groenland. Que le « chef » ne soit pas un tyran va de soi sous ces latitudes où on ne l'aurait pas toléré, mais qu'il doive être un modèle comme tel est le cas en Islande ¹²⁹ ne constitue pas une priorité. Et il ne s'agit pas là d'une question de date : les événements décrits dans la *Saga de Snorri le godi* sont antérieurs à ceux des *sagas du Vinland*.

Certains *bændr* seraient-ils « nobles » ? Le mot apparaît trois fois dans la traduction de Régis Boyer ¹³⁰, et il pose un réel problème. Nous savons que la féodalité n'existe pas à l'époque des sagas et qu'on n'y rencontre donc ni seigneurs, ni nobles, ce qui ne signifie pas qu'on ne se trouve pas en présence d'une aristocratie de l'argent et de la puissance. Le mot « noble » que l'on trouve dans les traductions françaises doit donc être abordé avec une très grande prudence. Il ne s'agit en aucun cas des *bellatores* d'Adalbéron.

Si l'on prend par exemple la *Saga d'Erik le Rouge*, Audr ¹³¹ dit d'un des personnages (Vifill) « qu'on le tiendrait pour noble là où il serait » ¹³². En vieil islandais, on écrit *göfug-menni*, c'est-à-dire « homme noble, jouissant d'une haute considération » ¹³³. Le mot est traduit en anglais par « *generous person, noble person* » ¹³⁴, ou bien « *noble, worshipful man* » ¹³⁵.

Et c'est donc à juste titre que Maurice Gravier traduit « *göfugmenni* » par « un homme bien considéré », et l'expression « *hann var inn göfgasti maðr* » ¹³⁶ par : « c'était un homme excellent ». À notre avis, cette traduction est meilleure que celle de Régis Boyer ¹³⁷ qui,

127 La démarche historique « scientifique » date du xx^e siècle.

128 P. Nørlund, *Viking settlers in Greenland and their descendants during five hundred years*, op. cit., pp. 19-20.

129 Tel est l'objet de la *Saga de Snorri le godi*, que l'on trouvera dans le volume des *Sagas islandaises* de R. Boyer, op. cit., pp. 205 et suiv.

130 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. I, III) ; *Saga des Groenlandais* (ch. II).

131 Surnommée Audr la Très-Sage. Elle est la fille de Ketill au Nez-Plat. Elle apparaît dans plusieurs sagas : *Saga de Snorri le godi* (ch. I), *Saga des gens du Val-au-saumon* (ch. I, IV...), *Saga de Njáll le Brûlé* (ch. I).

132 R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 332.

133 « Glossaire », p. 200. M. Gravier traduit le passage par : « il déclara qu'il devait être considéré comme un noble qu'il était ».

134 « Hólmarsson ».

135 « Cleasby ».

136 *Saga des Groenlandais*, ch. II.

137 « ce fut un très noble homme », R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 358 ; cf. encore « devint un noble homme », *Ibid.*, p. 334.

sur le plan juridique, entretient la confusion.

Nous sommes donc en présence d'une différenciation sociale fondée sur l'argent et la puissance, mais aussi sur la considération qui s'y attache ¹³⁸, sans que cela aille jusqu'à faire apparaître les *godar*, bien connus des Islandais.

À l'autre bout de la chaîne de sujétion, les *esclaves, dont la *Saga d'Erik* parle quatre fois ¹³⁹, mais que la *Saga des Groenlandais* ne mentionne pas.

Ici aussi, nous allons partir du vocabulaire car la réalité de l'esclavage scandinave est difficile à percevoir pour un esprit méridional, formé à la culture latine. Ce qui est traduit par « esclaves » par Régis Boyer ¹⁴⁰ l'est par « serfs » chez Maurice Gravier. La tournure islandaise est : « *ok váru kallaðir ánaudgir* ». Dans le chapitre II de la saga, ce qui est traduit par « esclaves » ou « serfs » est « *thrælar* » en islandais. L'*Íslensk orðabók* traite les deux termes (*ánaud* et *thræll*) comme des équivalents, dans la mesure où il donne comme définition de *Thrældómur* : « *thað að vera thræll, ófrelsi, ánaud* », et de *thræll*, « *ófrjáls maður* ». Dans sa 3^e éd. (2007), *ánaud* est traduit par « *Thrælkun, ófrelsi, Thrældómur* ». Le *Dictionnaire de poche* traduit *ófrelsi* par « servitude, captivité ». Erik Jonsson ¹⁴¹ définit « *ánaudigr* » par « *i Trældom* », ce qui correspond au « glossaire », où *ánaudigr* signifie « réduit en esclavage ». « JdV » traduit *thræll* par « *sklave, diener* ». Enfin, « Hólmarsson » traduit *ánaud* par « *servitude, enlèvement, bondage* ». Le *Grágás* renvoie d'un terme à l'autre, mais *ánaud* n'est employé qu'une fois dans le texte (*festatháttur*, par. 48), *thræll* vingt fois.

Tout naturellement donc, les deux traducteurs proposent « fils d'esclave » ¹⁴² pour l'islandais « *thrælsönn* ». De même, ils utilisent « esclavage » pour le verbe *að thjá*, qui est donné pour équivalent de « tourmenter, réduire en esclavage », d'après le « glossaire » (p. 224), expliqué par « *kvelja, hrjá, thjaka* » par l'*Íslensk orðabók*, sachant que pour le *Dictionnaire de poche*, « *kvelja* » signifie « torturer, tourmenter, martyriser », « *hrjá* » n'y est pas et « *thjaka* » : « accabler, affliger, harceler ; opprimer, opprimer ». L'*Ordbog* donne à « *thjá* » le sens de « *bringe i Trældom, gjöre til Træl* ». « Hólmarsson » traduit par « *to pain, to plague* » et « JdV » traduit « *als sklave behandeln, unterjohen ; plagen* ».

Que retenir de cela ? Il existe bien des populations en situation de dépendance, dont le nom est impossible à traduire : « esclave » fait par trop penser à un droit romain inexistant ici, « serf » renvoie à une réalité féodale absente ¹⁴³.

Par ailleurs, les textes de nos deux sagas évoquent d'autres catégories sociales : les affranchis ¹⁴⁴, les clercs ¹⁴⁵, les matelots ¹⁴⁶, mais surtout les femmes ¹⁴⁷. Ces dernières sont évoquées dix fois. On voit Audr la Très-Sage monter une expédition, marier sa petite-

138 Et le terme « noble » peut être conservé si l'on reconnaît qu'il ne traduit rien d'autre qu'une vertu morale.

139 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. I, II, III, IX).

140 Toujours à propos du même Vifill, il est dit : « il était réputé esclave avant qu'Audr l'affranchisse » (p. 332) et un peu plus loin : « Les esclaves d'Eiríkr provoquèrent alors un glissement de terrain » (*Ibid.*, même page).

141 *Ordbog*.

142 R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 335.

143 Cf. notre synthèse sur le point : J. Bouineau, *Traité d'histoire européenne des institutions*, op. cit., pp. 321-322.

144 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. III).

145 *Ibid.* (ch. XIV) ; *Saga des Groenlandais* (ch. IX).

146 *Ibid.* (ch. II, III).

147 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. I, III, IV, V, VI, XI, XIV) ; *Saga des Groenlandais* (ch. VI, VIII, IX).

filles Gróa ; Guðríðr être « regardante sur le choix d'un mari » ; Þórgunna imposer à Leif de l'emmenner au Groenland avec lui, puisqu'elle est enceinte de ses œuvres ; Freyðís se battre ¹⁴⁸ alors qu'elle est enceinte. De telles prérogatives sont classiques dans les civilisations scandinaves. Lorsque les talents de voyante ¹⁴⁹ de Guðríðr sont évoqués, nous nous trouvons en présence d'un rôle plus « classique » des femmes, mais le phénomène est pondéré par le fait qu'il existe aussi des hommes voyants ¹⁵⁰.

2. – Orchestration sociale

Il est possible de découvrir dans nos sagas un certain nombre de mécanismes juridiques destinés à réguler la société.

Il s'agit tout d'abord du *mariage ¹⁵¹, auquel il est fait allusion cinq fois, mais aussi du *divorce ¹⁵² dont Freyðís menace son mari Þorvarðr, qu'elle traite de « minable » ; ici encore, il ne s'agit pas d'un cas isolé : Vigðís hait tellement son époux Þorðr Goddi qu'elle l'abandonne et retourne chez ses parents ¹⁵³.

Viennent ensuite des phénomènes destinés à renforcer la solidarité, que l'on connaît aussi bien évidemment en Islande, comme l'assistance ¹⁵⁴ que Leif porte à Þórir et ses hommes, naufragés sur un écueil, ou le contrat d'association ¹⁵⁵ commerciale conclu entre les soixante hommes et les cinq femmes qui partent au Vinland, en vertu duquel « ils auraient à parts égales tous les profits qu'ils feraient » ¹⁵⁶. De même, le *fostri* ¹⁵⁷ est évoqué à deux reprises : dans la *saga d'Erik*, il s'agit de celui dont Guðríðr fit l'objet ; dans la *saga des Groenlandais*, il est question de Tyrkir, père adoptif de Leif ¹⁵⁸.

On notera enfin avec intérêt le voyage destiné à transporter les cadavres dans leurs terres ¹⁵⁹. Pour être connue des Scandinaves en dehors du Groenland, cette pratique démontre que la colonisation du « Pays vert » obéit à des règles précises, qu'il convient à présent d'observer un peu plus en détail.

§ 2. – Mécanismes juridiques

La base du droit en vigueur au Groenland est en fait la loi de Norvège. En effet, la région où s'appliquent les lois du Gulathing (de Sunnmøre à Agder) a été le point de départ de l'émigration vers l'Islande (colonisée de 870 à 930) et le Groenland. En 930 le droit norvégien du Gulathing est introduit en Islande par Úlfljótr.

148 Elle n'est pas la seule. Dans la saga qui lui est consacrée, Hervör s'exerce au combat comme un homme (*Saga de Hervör et du roi Heiðrekr*, ch. 4) et Brynhildr se bat en heaume (*Saga de Sigurðr*, ch. 23).

149 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. IV).

150 *Ibid.* (ch. VI).

151 *Ibid.* (ch. III, VI, VII) ; *Saga des Groenlandais* (ch. II, VII).

152 *Ibid.* (ch. VIII).

153 *Saga des gens du Val-au-saumon* (ch. XVI).

154 *Saga des Groenlandais* (ch. IV).

155 *Ibid.* (ch. VII, VIII).

156 Lorsqu'au chapitre suivant, il est question du voyage de Freyðís au Vinland, il est pareillement arrêté que les profits seront partagés par moitié entre elle (qui part sur son propre bateau) et les deux frères Helgi et Finnbogi.

157 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. III) ; *Saga des Groenlandais* (ch. IV).

158 Son père biologique étant Erik.

159 *Saga des Groenlandais* (ch. VI).

Mais le Groenland dispose aussi de ses propres lois, citées en tant que telles dans la *Saga de Einar Sokkesson* qui raconte des faits des années 1120. On sait par ailleurs que jusqu'au milieu du XIII^e siècle, date à laquelle le Groenland a fait allégeance volontaire à la couronne norvégienne, la communauté est indépendante et ne dépend ni de l'Islande ni de la Norvège.

La loi a donc un fond norvégien qui, avec le temps, en fonction des conditions géographiques et sociales locales, évolue de manière autonome. Au départ, il est probable que les lois islandaises ont prévalu, car la majorité des colons étaient islandais, mais Erik était norvégien de naissance et sa famille venait du ressort du Gulathing. L'ascendant progressif pris par l'influence norvégienne dans le système législatif vient des échanges importants qui se nouent entre le Groenland et la Norvège, et aussi du fait que prêtres et évêques viennent de Norvège ¹⁶⁰.

S'il n'est pas pertinent de distinguer droit civil et droit pénal chez les Vikings, on peut néanmoins, ne serait-ce que pour la clarté de l'exposé, envisager d'un côté des mécanismes juridiques tendant à la paix sociale (1) et d'autres, iréniques aussi, destinés à trouver une issue aux conflits (2).

1. – Mécanismes de paix

Au premier chef, vient le commerce ¹⁶¹. Les Vikings sont des commerçants dans l'âme et, dans ces terres nouvelles, ils commercent entre eux et avec les populations nouvelles qu'ils rencontrent. Par ailleurs, des Norvégiens éminents, proches de la cour, font du commerce avec le Groenland dès le début de la colonisation ¹⁶².

Les échanges de l'époque de la colonisation sont néanmoins assez rudimentaires. L'essor du XI^e siècle atteint cependant la Norvège, qui devient un pays exportateur (poisson séché, fourrures, peaux...). Le commerce international par voie maritime (Baltique et Atlantique nord) se développe entre le XI^e et le XIII^e siècle.

Et pourtant, dès l'époque viking, un commerce international a été établi entre la Norvège et les Iles britanniques ; en 991, Olaf Tryggvason signe un traité de commerce avec le roi Ethelred : l'influence norvégienne ne cesse de s'accroître dans les Iles britanniques jusqu'au XIII^e siècle, où l'on y compte plus facilement en *mark* et *øre* qu'avec les unités anglaises. Les contacts entre les rois de Norvège et d'Angleterre sont devenus étroits au XIII^e siècle. Dans une expédition danoise vers Jérusalem ¹⁶³, on décrit le cosmopolitisme de Bergen, où l'on trouve évidemment des Groenlandais.

Durant les deux premiers siècles et demi, la situation commerciale du Groenland est prospère ; le déclin ne viendra que plus tard.

Qui dit commerce dit instruments juridiques d'échange. Et de fait, nos sagas évoquent le prêt ¹⁶⁴, mais aussi la vente ¹⁶⁵. Et que peut-on vendre ? Des *húsnotra*, bien sûr, que l'on ne sait jamais comment traduire. Pour « Cleasby », il n'y a qu'un sens (le sens moderne, en fait) : « *house-neat, house-cleaner* », mais l'article se poursuit ainsi : « *the*

160 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*, op. cit., p. 225.

161 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. III, VII, XI) ; *Saga des Groenlandais* (ch. II, VII, IX).

162 H. Ingstad, *Land under the Pole Star*, op. cit., p. 226.

163 *Scriptores minores historiae Danicae medii aevi*, éd. M. Cl. Gertz, tome II, Copenhague, 1922, pp. 75-76.

164 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. II) ; *Saga des Groenlandais* (ch. I, VII, VIII).

165 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. III) ; *Saga des Groenlandais* (ch. III, VI, VIII, IX).

exact mening of this word is dubious ; Finn Magnusson suggested a broom ». L'*Íslensk orðabók* (1^{ère} et 3^e éd.) donne deux sens : « «sópur» [= balai] et comme sens vieilli : «*verðmætur smíðisgripur úr tré*» [= précieuse construction de bois] ». Mais la plupart des dictionnaires n'en parlent même pas. Mais Thorbjörn vend ses terres pour acheter un bateau, car les bateaux s'achètent : Leif lui-même, le fils d'Erik ¹⁶⁶, doit en acheter un pour partir au Vinland, et les terres se vendent ¹⁶⁷. De manière plus évidente et plus quotidienne, ce sont des « marchandises » que l'on vend.

La question de la vente pose celle de la propriété ¹⁶⁸. Point de droit romain dans cette notion non plus. Le mode d'acquisition en est formaliste, et Poul Nørlund nous rapporte une pratique que nous livrons telle quelle, et qui concerne ce que nous appelons la propriété foncière. « *The land a man wished to acquire was "passed over with fire". Bonfires must have blazed over South Green land in 985 and the years that followed. After having taken their bearings the landnamsmen have at first travelled round about and, like Helgi the Lean in Iceland, lit a fire at the mouth of every river within the area they took in possession. Or they followed the custom adopted in the later landnam period in Iceland in order to restrict the expanse oh the landnams : A man had to light a fire when the sun was in the east and it was to burn till nightfall. Thereafter he had to walk till the sun was in the west, and then make another fire. No man, it was laid down, could take a larger landnam than he could pass over with fire in the course of one day together with his shipmates* » ¹⁶⁹.

Parmi ces mécanismes de régulation sociale, en lien avec le *fostri* que nous évoquions il y a peu, il convient de signaler la *tutelle ¹⁷⁰, évoquée à deux reprises dans la *Saga d'Erik* et qui pose un petit problème d'interprétation juridique. Il n'existe, ici non plus, bien évidemment aucune référence au droit romain. La tutelle est une réalité empirique. Dans le chapitre VI de la saga ¹⁷¹, c'est une expression entière (« *Tók Eiríkr við Guðríði ok var henni í föður stað* » ; Erik prit Guðríðr ¹⁷² à côté de lui et fut pour lui dans le rôle de père), que Régis Boyer traduit avec élégance par il « lui tint lieu de père ». Dans le chapitre suivant, le même Régis Boyer parle de nouveau de « tutelle » ¹⁷³, alors que Maurice Gravier traduit par « garde » ¹⁷⁴ ce qu'en islandais on nomme *forræði*, c'est-à-dire « gestion, direction, surveillance, contrôle » ¹⁷⁵, « garde » ¹⁷⁶ ; du verbe « *að forað* », « *gefährliche stelle, verderben, lebensgefahr* ». La 3^e éd. de l'*Íslensk orðabók* explique par « *forsjá* » que le *Dictionnaire de poche* traduit par « tutelle ». La notion de *forræði* se trouve cinq fois dans le *Grágás*.

Pour clore, interrogeons-nous enfin sur l'existence hypothétique d'un contrat de travail ¹⁷⁷. Si contrat il y a, il est évidemment oral. Voyons les mots. Dans la *Saga des*

166 Mais tel est aussi le cas de Freyðis avant son expédition.

167 C'est ce que fait Thorsteinn au chapitre VI de la *Saga des Groenlandais*.

168 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. VI).

169 P. Nørlund, *Viking settlers in Greenland and their descendants during five hundred years*, op. cit., pp. 20-21.

170 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. VI, VII).

171 R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 344.

172 Elle se marie dans l'église de Thjodhild, que K. J. Krogh décrit longuement, *Viking Greenland*, op. cit., pp. 20-28.

173 « ... il estimait que celui-ci en avait la tutelle », R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 346.

174 « ... il lui semblait qu'elle était sous sa garde », M. Gravier, *La saga d'Erik le Rouge*, op. cit., fin de la phrase 20.

175 « Glossaire », p. 197.

176 « Dictionnaire de poche ».

177 *Saga des Groenlandais* (ch. II).

Groenlandais, Régis Boyer dit qu'Erik le Rouge « recruta des matelots »¹⁷⁸, tandis que Maurice Gravier parle lui de « recruter un équipage »¹⁷⁹. « *Ráða til háseta* » dit le texte, c'est-à-dire littéralement « louer, engager des rameurs ». Pour le *Dictionnaire de poche*, le verbe signifie : « employer, embaucher, engager », « *to employ, to engage, to hire* » pour « Hólmarsson », « *Raten, herrschen ; erraten* » pour « JdV ». L'*Íslensk orðabók* donne pour équivalent « *að útkljá* » (c'est-à-dire « conclure »).

2. – Mécanismes conflictuels

Nous ne les signalerons que pour mémoire, puisqu'il n'apparaît absolument aucune spécificité par rapport à ce qui a cours en Islande en matière de meurtre¹⁸⁰ ou de bannissement¹⁸¹.

178 R. Boyer, *Sagas islandaises*, op. cit., p. 360.

179 *La saga d'Erik le Rouge*, op. cit., ch. III.

180 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. II, XI) ; *Saga des Groenlandais* (ch. VII, VIII).

181 *Saga d'Erik le Rouge* (ch. II) ; *Saga des Groenlandais* (ch. I).